

10 RECOMMANDATIONS POUR L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA2+ AU MUNICIPAL

- 01 Désigner un·e fonctionnaire et nommer un·e élu·e membre du comité exécutif comme responsables des dossiers LGBTQIA2+.
- 02 Sensibiliser et former les personnes travaillant dans le milieu municipal aux réalités des communautés LGBTQIA2+.
- 03 Créer des liens privilégiés avec les organismes LGBTQIA2+ de votre région en les rencontrant et en montrant de l'intérêt envers leur travail.
- 04 Poser des gestes symboliques, comme la levée du drapeau le 17 mai (Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie).
- 05 Collaborer avec le service de police qui dessert votre territoire pour développer des pratiques d'intervention qui tiennent compte des réalités LGBTQIA2+.
- 06 Aménager des vestiaires et des toilettes accessibles et non genrés dans toutes les installations de la municipalité.
- 07 Adopter une politique détaillée pour accompagner les employé·es qui entreprennent un parcours de transition en milieu de travail.
- 08 Adopter une politique contre le harcèlement qui comporte une procédure claire pour le traitement des plaintes et un mécanisme de sanctions.
- 09 Mobiliser des outils pour avoir une vue d'ensemble des enjeux auxquels font face les populations LGBTQIA2+ dans votre milieu (ADS, ADS+).
- 10 Inclure les enjeux LGBTQIA2+ dans la planification stratégique et les divers plans d'action qui en résultent.



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni

